1. Présentation des différentes tâches de M. Taïbi Ismail

Les quatre fonctions principales à distinguer dans le contrôle interne sont : la fonction de décision, la fonction de détention, la fonction d'enregistrement et la fonction de contrôle.

Tâches de M. Taïbi Ismail	Fonction de décision	Fonction de détention	Fonction d'enregistrement	Fonction de contrôle
Supervision de tous les travaux comptables			X	X
Réception des moyens de paiement envoyés par les clients		X		
Préparation des chèques et des effets de règlement des fournisseurs				
Accord des avoirs aux clients et choix des clients bénéficiaires	X			
Signature des chèques en remplacement du directeur général	X	X		

Remarque : la préparation des chèques et des effets de règlement relève principalement de la fonction d'exécution des paiements. Dans cette grille simplifiée, elle ne correspond pas directement à la détention, à l'enregistrement ou au contrôle. La signature des chèques constitue une autorisation de paiement, donc une fonction de décision. Elle ne relève de la détention que si M. Taïbi détient également les moyens de paiement ou en assure la conservation matérielle.

2. Incompatibilités et risques éventuels

Incompatibilités constatées	Risques encourus
M. Taïbi supervise les travaux comptables tout en participant à plusieurs opérations financières.	Risque d'insuffisance de contrôle indépendant et de dissimulation d'erreurs.
Il reçoit les moyens de paiement des clients et supervise les travaux comptables.	Risque de détournement des chèques ou des fonds reçus, puis de dissimulation comptable.
Il prépare les chèques et les effets de règlement des fournisseurs.	Risque de préparation de paiements fictifs, erronés ou non autorisés.
Il accorde des avoirs aux clients sans	Risque d'octroi injustifié d'avoirs, de

procédure formalisée.	favoritisme, de fraude et de diminution abusive du chiffre d'affaires.
Il choisit librement les clients bénéficiaires et les taux de réduction.	Risque d'abus de pouvoir, de traitement inéquitable des clients et de pertes financières.
Il peut signer les chèques à la place du directeur général, alors qu'il prépare également les paiements.	Risque de paiement non autorisé et d'absence de séparation entre préparation et autorisation des règlements.

3. Mesures correctives recommandées

- Séparer les fonctions : confier la réception des paiements, leur enregistrement comptable et leur contrôle à des personnes différentes.
- Formaliser les procédures d'avoirs : définir les motifs autorisés, les taux de réduction et les plafonds d'approbation.
- Renforcer l'autorisation des paiements : séparer la préparation des chèques de leur signature et limiter les délégations de signature.
- Effectuer des contrôles indépendants : réaliser des rapprochements bancaires périodiques par une personne qui ne prépare ni ne signe les paiements.
- Assurer la traçabilité : conserver les justificatifs des avoirs, des règlements et des autorisations accordées.

Conclusion

M. Taïbi cumule plusieurs responsabilités qui peuvent compromettre l'efficacité du contrôle interne de la SA M1CA. L'absence de procédures formalisées pour l'octroi des avoirs et le cumul de la préparation des paiements avec leur autorisation en cas d'absence du directeur général augmentent les risques de fraude, de détournement de fonds et d'erreurs comptables.

Le principe fondamental à respecter est la séparation des fonctions de décision, de détention, d'enregistrement et de contrôle, afin qu'aucune personne ne puisse réaliser une opération financière de bout en bout sans vérification indépendante.